

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°13 du 4 avril 2008

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 18 janvier 2008 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès de la direction du service national et de ses services extérieurs.

Du 11 février 2008

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 18 janvier 2008 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès de la direction du service national et de ses services extérieurs.

Du 11 février 2008

NOR D E F F 0 8 0 3 9 0 9 A

Texte modifié :

Arrêté du 18 janvier 2008 (JO n° 21 du 25 janvier 2008 ; texte n° 34 ; signalé au BOC 9/2008. ; BOEM 410.6.1).

Référence de publication : JO n° 44 du 21 février 2008, texte n° 43 ; signalé au BOC.

Par arrêté du ministre de la défense en date du 11 février 2008, le tableau figurant dans l'arrêté du 18 janvier 2008 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès de la direction du service national et de ses services extérieurs est modifié comme suit :

ORGANISMES DOTÉS D'UNE RÉGIE D'AVANCES	MONTANT DE L'AVANCE (en euros)
Au lieu de : Bureau du service national de Valenciennes.....	246 453
Lire : Bureau du service national de Valenciennes	158 000